



## OBJECTIFS

La Cnam a développé le dispositif CACES en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins.

Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences. Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail).

Cette certification reprend les compétences définies dans la recommandation R.482 citée dans le titre de ce dossier.

Compétences attestées :

1. Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'un engin de chantier compact.
2. Maîtriser les règles de circulation applicables aux engins de chantier compacts.
3. Circuler à vide et en charge et réaliser les manœuvres en sécurité.
4. Réaliser des travaux de base conformément au mode opératoire prescrit et en sécurité.
5. Circuler et réaliser les travaux de base au moyen d'une télécommande, conformément au mode opératoire prescrit et en sécurité (optionnel).
6. Charger et décharger un engin compact sur un porte-engins en sécurité.
7. Réaliser les opérations de fin de poste et d'entretien journalier de l'engin compact en sécurité et rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.



## CONTENU DE LA FORMATION

### THEORIE

- A. Connaissances générales
- B. Technologie des engins de chantier
- C. Les principaux types d'engins de chantier - Les catégories de CACES®
- D. Règles de circulation applicables aux engins de chantier
- E. Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- F. Exploitation des engins de chantier
- G. Vérifications d'usage des engins de chantier

### PRATIQUE

- A. Prise de poste et vérification
- B. Conduite et manœuvres
- C. Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance
- D. Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option)



## PEDAGOGIE : OUTILS ET MOYENS

### Méthode pédagogiques



### PUBLIC

Toute personne pouvant être amenée à conduire un engin de chantier.



### PRÉ-REQUIS

aucun



### DURÉE

Durée : de 14 à 35 heures en fonction du nombre de catégories et du niveau d'expérience du stagiaire. Horaires : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00. Horaires modulables pour les formations INTRA.

Réalisation d'une session par mois.

Groupe de 4 à 8 stagiaires.



### LIEU

Sites techniques FC PRO  
Ou sur "site client".

En présentiel



### TARIF

Formation initiale sur 3 jours,  
formation recyclage sur 2 jours.

Réalisation d'un devis selon la grille tarifaire FC PRO en vigueur.

NB : attention les tests CACES® en INTRA sont soumis à une mise à disposition du matériel, surface, masse pour les épreuves pratiques CACES® (annexe 2) en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES®).../...

L'itinéraire pédagogique est articulé autour d'un apport de connaissances théoriques relatives à l'utilisation des engins de chantier en toute sécurité, et d'exercices pratiques de conduite du véhicule.

## Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard. Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

## Moyens humains

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise et détenteur d'une qualification de testeur CACES®.

Testeur qualifié par un organisme certificateur.

## EVALUATION

L'épreuve théorique est un QCM de 100 questions en langue française.

Les épreuves pratiques de la conduite en sécurité sont notées sur 100, conformément à la Recommandation R482 de la CNAM en vue de la délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation et d'un certificat d'aptitude de conduite en sécurité (CACES®).

Pour obtenir son CACES® le candidat doit avoir une note de 70/100 à chaque épreuve, ainsi que la moyenne sur chacun des thèmes (théorie) et pour chaque point d'évaluation (pratique) constituant ces épreuves.

La délivrance de cette attestation permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

## PROCESSUS D'INSCRIPTION

Quel que soit le mode de financement de votre formation, veuillez contacter notre Responsable de formation par téléphone 02.28.13.00.93 ou par mail [formation@fpro.fr](mailto:formation@fpro.fr). Nous vous adresserons un devis et le contenu de formation. Après accord de votre part, la convention de formation vous sera adressée.

## FINANCEMENT ET PRISE EN CHARGE

Nous sommes certifiés depuis novembre 2020 selon le référentiel national sur la qualité des actions concourants au développement des compétences mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail. Nos actions de formation sont ainsi éligibles aux financements OPCO et / ou de votre compte personnel de formation.

## CONTACT ET ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout renseignements voici nos coordonnées : 02.28.13.00.93 ou par mail [formation@fcpro.fr](mailto:formation@fcpro.fr)

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à contacter Mathilde CHABLE, référente handicap au 07.67.55.68.39.

## REPERTOIRE SPECIFIQUE

Certificateur INRS en date du 31/01/2025 fin 31/01/2030

**R482 catégories A** : Engins compacts a été publiée. Voici son numéro : **RS7040**

**R482 catégorie B1** : Engins d'extraction à déplacement séquentiel a été publiée. Voici son numéro : **RS7041**

**R482 catégorie B2** : Engins de sondage/forage à déplacement séquentiel a été publiée. Voici son numéro : **RS7042**

**R482 catégorie B3** : Engins rail-route à déplacement séquentiel a été publiée. Voici son numéro : **RS7043**

**R482 catégorie C1** : Engins de chargement à déplacement alternatif a été publiée. Voici son numéro : **RS7044**

**R482 catégorie C2** : Engins de réglage à déplacement alternatif a été publiée. Voici son numéro : **RS7045**

**R482 catégorie C3** : Engins de nivellement à déplacement alternatif a été publiée. Voici son numéro : **RS7046**

**R482 catégorie D** : Engins de compactage a été publiée. Voici son numéro : **RS7047**

**R482 catégorie E** : Engins de transport a été publiée. Voici son numéro : **RS7048**

**R482 catégorie F** : Chariots de manutention tout-terrain a été publiée. Voici son numéro : **RS7049**

**R482 catégorie G** : Conduite hors production des engins a été publiée. Voici son numéro : **RS7023**